

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE FABONNEMENT.**  
*La Haye. Provinces.*  
 Pour un an. 26 fl. 30 fl.  
 six mois. 14 » 16 »  
 trois mois. 7 » 8 »

**PRIXES INSÉRATIONS.**  
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre  
 Compris et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA RÉDACTION**  
 à La Haye, Loge Nieuwstraten  
 vis-à-vis le Princegracht No. 22.

**BUREAU POUR LES ANNONCES**  
 à Amsterdam, chez M. Wetz-Weerden, No. 151,  
 Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction française de poste.

## LA HAYE 25 Juin.

La première chambre des États-Généraux a adopté les projets de loi relativement à l'écoulement des eaux de la Flandre et l'entretien des routes dans la province de Frise. Elle s'occupe aujourd'hui des autres projets de loi votés par la seconde chambre.

On a reçu des nouvelles de l'escadre commandée par S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas; elle a quitté, le 19 de ce mois, le port de Plymouth et a continué son voyage pour la Méditerranée. L'escadre anglaise que l'on attendait également à Plymouth, n'était pas encore en vue.

Le journal anglais, auquel nous empruntons ces nouvelles, relate, qu'on a généralement admiré la belle tenue militaire des militaires néerlandais.

On sait qu'on a arrêté, il y a une quinzaine de jours, à Maastricht, un individu, pris en flagrant délit, au moment où il mettait en circulation de fausses pièces de 10 florins. Nous apprenons qu'un autre individu a été arrêté à Elberfeld pour le même crime. Dans un interrogatoire qu'il a subi devant le juge d'instruction, il a non-seulement tout avoué, mais encore déclaré tous ses complices. Sur ses indications, la police s'est rendue au domicile des personnes désignées, dans les environs de Maastricht, et y a effectivement tout un atelier pour la fabrication de fausses monnaies. Les coupables pris ainsi sur le fait, ont été incarcérés, et l'autorité est en possession de tous les ustensiles qui servaient à leur métier criminel.

## Affaires d'Angleterre.

Voici de quelle manière le *Journal des Débats* apprécie la situation politique que vient de passer le ministère anglais : Le ministère de sir Robert Peel, un moment ébranlé sur sa base, s'est raffermi par un coup audacieux. Toute fois il a été précédé par la chute de sa chute qu'on ne pouvait attendre au premier abord. Il a eu une majorité de 23 voix, mais en parcourant la liste de la division publiés dans les journaux anglais, on voit que onze membres du parti radical ont voté pour lui. Parmi ces onze membres, le chef de la Ligue, M. Warburton, nommé par la Ligue, M. Bouverie, le fils du comte de Radnor, un des membres de la Ligue, M. Duncombe et M. Humphrey, deux organes du parti radical et chartiste, et quatre de leurs amis, ont donné leur vote au ministère. C'est juste la moitié de la majorité ; et à dire que sir Robert Peel et ses collègues sont aujourd'hui ministres par la grâce de M. Cobden et de la Ligue. Il est évident que si les ministres avaient été forcés de donner leur démission, ils auraient probablement été priés de la retirer. Lord Malmesbury n'avait encore dans la dernière séance que si on promettrait dans la chambre un vote de confiance, sir Robert Peel serait reconstruit. Certainement la majorité de 90 ou 100 voix qu'il a eue dans toutes les grandes occasions. Il n'y a donc pas en ce moment d'autre ministère possible, et c'est là ce qui simplifie la situation. Les whigs triomphent d'un dernier vote de la chambre de foi, disent-ils, n'est-on pas reproché à lord Russell, de ne vivre que par la grâce de la Chambre des Communes, d'être à la discrétion de la phalange irlandaise qui est à la grande accusation portée contre le ministère

whig ; et aujourd'hui ce ministère, si fort, si sûr de sa majorité, n'échappe à une défaite humiliante et décisive qu'avec l'aide de ses adversaires les plus prononcés. C'est le parti de l'abolition totale des droits que cette administration nommée pour maintenir le monopole et la prohibition.

Il y a cependant cette différence, c'est qu'autrefois il y avait un ministère tout prêt pour recueillir l'héritage de lord John Russell, et qu'aujourd'hui il n'y a pas de successeur possible à sir Robert Peel. Ainsi on a parlé du duc de Richmond ; mais le duc de Richmond est la représentation incarnée du système protecteur et prohibitif, et réagit sur le parti radical et les adhérents de sir Robert Peel, il serait incapable de former une majorité. On a parlé aussi de lord Spencer, qui, sous le nom de lord Althorp, fut autrefois le chef de distinction le chef du parti whig dans la chambre des communes. Mais il y a quatre ou cinq mois à peine que lord Spencer s'est prononcé publiquement pour l'abolition complète des droits sur les grains. Lord Spencer, c'est l'antipode du duc de Richmond. Tous deux sont les représentants de deux partis extrêmes, et la majorité flotte au milieu sans aller à aucun des deux extrêmes. L'héritier naturel de sir Robert Peel, ce serait donc encore lord John Russell. Mais lord John Russell, c'est la réforme, la réforme dans l'église, la réforme dans l'Irlande, la réforme dans les céréales, dans les sucres, dans tout ce qu'on désigne sous le nom de monopole. La majorité aime mieux garder ce qu'elle tient ; elle reste en Charibde pour ne pas tomber en Scylla. Sir Robert Peel, avec son système de transaction et de progrès modéré, est donc encore la personnalité la plus fidèle de l'opinion. Il le sait ; il sait qu'il est nécessaire, et il use de sa position. On peut même dire qu'il en use avec une extrême rigueur. Jamais il n'avait traité son parti avec une telle hauteur ; jamais il n'avait rompu si ouvertement avec les opinions dont l'influence l'avait porté au pouvoir. Jusqu'à présent, il n'avait justifié ses concessions successives au principe de la liberté commerciale qu'en s'appuyant sur des raisons d'opportunité. Cette fois il a déclaré positivement que lui et ses collègues n'avaient pris l'administration des affaires que pour accomplir l'abolition graduelle des tarifs, et pour réaliser par conséquent les doctrines de la liberté du commerce. Les concessions qu'il a faites ont produit le ministère tel qu'il est, et pour les principes et nominalement contre tous les principes que ce ministère applique aujourd'hui, on comprend sans peine l'exaspération des partisans du système protecteur.

Sir Robert Peel subit la condition de son parti, résolvant de tous les hommes qui accomplissent une œuvre de transition. Les partis entiers et extrêmes se compromettent et se sacrifient volontiers pour qui défend et maintient leurs principes ; mais les hommes de transaction ne peuvent point espérer de partisans dévoués enthousiastes. Le *Times* caractérisait parfaitement la situation de sir Robert Peel en disant :

« Une pareille exigence pourrait être pardonnée dans un homme qui aurait rallié la moitié d'une nation à la défense d'un grand principe. M. O'Connell peut, avec une certaine raison, réclamer une entière obéissance de ceux qui voient en lui le représentant d'une idée dans laquelle ils ont concentré leurs passions et leurs desirs. Mais sir Robert Peel ne s'est jamais aventuré dans une pareille position. Le grand problème dont il a entrepris la solution, c'est de fondre ensemble une masse de ma-

tériaux très-hétérogènes, sans sacrifier les préférences et les antipathies individuelles à la poursuite d'un grand but commun. Il a réussi à se faire considérer comme un habile homme d'affaires, un ministre laborieux, un discutateur infatigable ; mais il ne s'est jamais identifié avec les sentiments ou les sympathies de ses partisans. Il ne se compromet jamais. Quand il a une mesure à faire voter, il s'enveloppe dans un mystère impenétrable, jusqu'à un moment où il dépose sa proposition sur le table de la chambre des communes, et signifie à ses partisans qu'il faut l'avalier. Ceci n'est ni un éloge ni un blâme. Mais nous disons qu'un ministre qui a choisi un semblable genre d'influence n'a point le droit d'exiger de ses partisans ces sacrifices de passions et de intérêts partiels. Ce que l'on fait volontiers à un homme qui partage votre même manière, ou qui a su vous inspirer la sienne.

Ces paroles, même déchargées de leur portée véritable qu'elles renferment, sont une appréciation assez fidèle de la position de sir Robert Peel. Aussi comprenons-nous difficilement comment le *Morning Herald* et le *Standard*, les seuls journaux toriens restés fidèles au ministère, peuvent trouver que la confiance de la majorité dans le ministère est rétablie plus fortement que jamais. Ce n'est plus la confiance qui lie la majorité au ministère, c'est la nécessité. Sir Robert Peel est encore aujourd'hui, comme il était il y a trois ans, le seul rempart qui reste au parti agricole et au parti colonial contre une réforme radicale ; c'est là ce qui le rend indispensable, et ce qui force la majorité opposante à subir un joug qu'elle déteste.

Comme on l'a vu, c'est le parti de la Ligue qui forme l'appui de la majorité ministérielle. Les organes du parti whig le lui reprochent amèrement. Mais il faut néanmoins reconnaître que M. Cobden et ses amis ont fait en cela un acte de haute habileté politique. Il n'y a pas de ministère qui puisse mieux servir leur cause que celui de sir Robert Peel. Si lord John Russell devenait ministre et faisait adopter le système d'un droit des modérés sur les céréales, la question serait, sinon résolue, du moins close pour longtemps. Or ce n'est pas là ce que veut la Ligue ; elle veut l'abolition totale de tous les droits ; elle veut tout ou rien. Elle aime mieux ne rien avoir aujourd'hui, que tout plus tard. Le temps des concessions, ce qu'on appelle l'opportunisme, passe de jour en jour. La Ligue sait que le moment vient à elle, et elle l'attend. Quel qu'il soit, elle n'est pas disposée à céder à elle-même, elle se compose de parti agricole, de partisans de la Ligue, et de partisans de la liberté commerciale ; elle n'a rien de commun avec ceux qui ne veulent être assistés d'une submission humiliante à la majorité plus que jamais à la disposition de son adversaire, et elle attend le moment où elle pourra se faire un parti à elle-même, et décider de tous les droits.

## Affaires d'Espagne.

Voici un extrait de la correspondance du *Tiempo*, relative à l'affaire du Maroc et aux faits qui se sont passés à Larache, résidence de Sidi-Busil-Ham-Ben-Ali, pacha des provinces du nord de cet empire :

Ce pacha avait reçu l'ordre de l'empereur de passer à l'ouest les Kabales sous sa juridiction et de régler les affaires des tribus. Pour s'assurer qu'ils ne commettraient point de fautes, le pacha obligea les Kabales à donner en otage 8 ou 10 des plus influents d'entr'eux, pendant tout le temps de leur séjour dans

Bouillon du Journal de La Haye. — 26 juin 1844.

## LE SECRET DE JAVOTTE.

Autumn dernier, vers huit heures du soir, deux jeunes gens revenant de la messe suivaient à cheval la route de Noisy, à quelque distance de Luzarches. Derrière eux marchait un piqueux menant les chiens. Le soleil se couchait, et devait au loin la belle forêt de Carenelle, où le feu du comte de Bourbon allait à chasser. Tandis que le plus jeune des deux cavaliers, âgé d'environ cinq ans, traitait tranquillement sur sa monture, et s'amusait à sauter les haies, le plus âgé, qui avait l'air préoccupé, tantôt il excitait son cheval et le frappait avec impatience, tantôt il se retournait à l'arrière et restait au pas en attendant que son camarade lui eût dit quelque chose. A peine avait-il aux yeux deux ou trois idées, qu'il se retournait, et qu'il se mettait à parler d'un air silencieux. En un mot, il avait l'air d'être très-bizarre, particulièrement à l'égard de son cheval, qui paraissait être très-étonné de ce qu'il faisait. Arrivé à un carrefour, il mit pied à terre, et s'avançant vers un fossé, il ramassa une petite branche de saule enfouée dans le sable assez profondément ; il détacha une petite tige, et, sans qu'on l'eût aperçue, la glissa furtivement dans sa poche, puis, remontant aussitôt à cheval :

— Tu m'as dit, dit-il à son camarade, prends la tourne-ride et va-t'en aux Clignets ; nous rentrerons, mon frère et moi, par la grange ; car je vois qu'aujourd'hui Gitana n'est pas sage ; elle me ferait quelque sottise si nous nous rencontrons dans le chemin, quel que troupeau de bestiaux rentrant à la ferme.

— Mais, dit-il à son camarade, tu es d'une prudence admirable ce soir. Mais n'as-tu pas peur que Gitana ne soit dévorée par un mouton ? Mais tu as beau dire, elle est sage, et malgré toutes les précautions, cette pauvre bête, d'ordinaire si tranquille, va te jouer quelque mauvais tour d'ici à une demi-heure.

— Pourquoi cela ? demanda Tristan d'un ton bref et presque irrité.

— Mais, apparemment, répondit Armand en se rapprochant de son frère, parce que nous allons passer par l'avenue de Renouval, et que la jument est sujette à caracolier quand elle voit la grille. Heureusement, ajouta-t-il en riant de plus belle, que Mme de Vernage est là, et que tu trouveras chez elle ton cheval mis, si Gitana te cause quelque jambe.

— Mauvaise langue, dit Tristan, sois-tu à son tour un peu à contre cœur, car tu es ce qui pourra donc te déshabiller de tes méchantes plaisanteries ?

— Je ne plaisante pas du tout, reprit Armand ; et quel mal y a-t-il à cela ? Elle a de l'esprit, cette marquis ; elle aime le passe-fois, c'est de son âge.

— Tu n'as pas l'honneur d'être au service du roi dans le régiment des hussards noirs ? Si, d'une autre part, elle aime aussi la chasse, et si elle trouve que ton fait bon effet au soleil sur ta veste rouge, est-ce que c'est un péché mortel ?

— Ecoute, écervelé, dit Tristan. Que tu badines ainsi entre nous, si cela te plaît, rien de mieux ; mais pense sérieusement à ce que tu dis, quand il y a un tiers pour l'entendre. Mme de Vernage est l'amie de notre mère ; sa maison est une des seules ressources que nous ayons dans le pays pour nous désemployer de cette vie monotone qui t'amuse, toi avocat sans causes, mais qui me tuerait si je la menais longtemps. La marquis est presque la seule femme parmi nos rares connaissances...

— La plus agréable, ajouta Armand.

— Tant que tu voudras. Tu n'es pas fâché, toi-même, d'aller à Renouval, lorsqu'on nous y invite. Ce ne serait pas un trait d'esprit de notre part que de nous brouiller avec ces gens-là, et c'est ce que tes discours finissent par faire, si tu continues à jaser au hasard. Tu sais très-bien que je n'ai pas plus qu'un autre la prétention de plaire à Mme de Vernage...

— Prends garde à Gitana ! s'écria Armand. Regarde comme elle dresse les oreilles ; je te dis qu'elle sent la marquis d'un lieu.

— Trêve de plaisanteries. Retiens ce que je te recommande, et tâche d'y penser sérieusement.

— Je pense, dit Armand, que la marquis est très-bien en manches à plat, et que le noir lui va à merveille.

— A quel propos cela ?

— A propos de manches. Est-ce que tu te figures qu'on ne voit rien dans ce monde ? L'autre jour, en causant dans le bahut, est-ce que je ne t'ai pas entendu très-clairement dire que le noir était la couleur, et cette bonne marquis, sur ce renseignement, n'a-t-elle pas eu la grâce de monter dans sa chambre en rentrant, et de redescendre galamment avec la plus noire de toutes ses robes ?

— Qu'y a-t-il d'étonnant ? n'est-il pas tout simple de changer de toilette pour dîner ?

— Prends garde à Gitana, te dis-je ; elle est capable de s'emporter, et de te mener tout droit, malgré toi, à l'écurie de Renouval. Et la semaine dernière, à la fête, cette même marquis, toujours de noir vêtue, n'a-t-elle pas trouvé naturel de m'installer dans la grande calèche avec mon chien et M. le curé, pour grimper dans ton tilibury au risque de montrer sa jambe ?

— Qu'est-ce que cela prouve ? il fallait bien que l'un de nous deux subit cette corvée.

— Qui, mais c'est moi. Je ne m'en plains pas, je ne suis pas jaloux, mais pas plus tard qu'hier, au rendez-vous de chasse, n'a-t-elle pas imaginé de quitter sa voiture et de me prendre mon propre cheval, que je lui ai cédé avec un désintéressement admirable, pour qu'elle pût galoper dans les bois à côté de Monsieur l'officier ? Plains-tu donc de moi, je te prie ?

— Quelle confiance veux-tu qu'on ait dans un étourdi tel que toi, et quels secrets veux-tu que je te dise, si il n'y a rien de vrai dans tes contes ? Prends garde à Gitana, mon frère.

— Tu m'impatientes, avec ton refrain. Et quand il serait vrai que j'eusse fantaisie d'aller ce soir faire une visite à Renouval, qu'y aurait-il d'extraordinaire ? Aurais-je besoin d'un prétexte pour te parler d'y venir avec moi ou de rentrer seul à la maison ?

— Non, certainement ; de même que si nous venions à rencontrer Mme de Vernage se promenant devant son avenue, il n'y aurait non plus rien de

surprenant. Le chemin que tu nous fais prendre est bien le plus long, il est vrai ; mais qu'est-ce que c'est qu'un quart de lieue de plus ou de moins en comparaison de l'éternité ? La marquis doit nous avoir entendus passer au coin ; il serait bien juste qu'elle prit le frais air la route, en compagnie de son inévitable adorateur et voisin, M. de la Bretonnière.

— J'avoue, dit Tristan, bien aise de changer de texte, que ce M. de la Bretonnière m'ennuie cruellement. Semble-t-il concevable qu'un homme d'autant d'esprit que Mme de Vernage se laisse occuper par un tel et d'une telle façon ?

— Il est certain, répondit Armand, que le personnage est lourd et indigeste. C'est un vrai bobereau, dans la force du terme, créé et mis au monde par l'état de voisin. Voisiner est son lot ; c'est même presque sa science. Un voisin comme personne ne le fait. Jamais je n'ai vu un homme aussi bête que lui hors de chez soi. Si on va dîner chez Mme de Vernage, il est assis à la table, au milieu des enfants. Il chuchote avec la gouvernante, il s'occupe de la boutique au petit ; et remarque bien que ce n'est pas un petit détail ordinaire et classique, qui se voit obligé de dire à la maîtresse de sa maison qu'il n'a rien à dire ; il se penche sur elle, il ose, à tout blâmer et tout contre-dire ; il s'agit d'une partie de campagne, jamais il ne manquera de trouver que le baromètre est à variable. Si quelqu'un cite une anecdote, ou parle d'une curiosité, il a vu quelque chose de bien mieux ; mais il ne daigne pas dire quoi, et se contente de hecher la tête avec une modestie à le souffler. L'indignité croissante ! je ne sais pas, en vérité, s'il est possible de croquer un homme de ce genre pendant avec Mme de Vernage, quand il est là, sans que sa tête soit constamment rouchée ou vue, se placent entre elle et vous. Il n'est certain qu'il n'a pas d'esprit ; les trois quarts du temps, il ne dit mot, et se contente d'écouter la Providence, il trouve moyen, en se taisant, d'être toujours d'un bavard, rien que par la façon dont il regarde, par les regards, mais que lui importe ? Il ne vit pas, il assiste à la vie ; et tel de ceux qui se démourent et d'impatienter les vivants. Avec tout cela, la marquis le rapporte ; elle a la charité de l'écouter, de l'encourager ; je ne vois pas, qu'elle l'aime, et qu'elle ne s'en débarrassera jamais.

— Qu'est-ce que cela prouve ? dit-il en un peu troublé à ce dernier mot. Crois-tu qu'on puisse aimer un pareil homme ?

— Non pas d'amour, reprit Armand avec un air d'indifférence railleuse. Mais enfin ce pauvre homme n'est pas plus un monstre. Il est grand et fort à l'aise ; il a, comme nous, un petit ouest, une petite merte, et un grand vieux carrosse. Il possède sur tout autre, près de la marquis, cet inestimable avantage que donne une hauteur de dix ans et une obsession de tous les jours. Un nouveau venu, un officier en congé, permettez-moi de te le dire, peut à la fois plaire et plaire ; mais celui qui est là tout seul pendant quatre et quinze parées sans compter l'industrie, comme tu vois.

Tandis que les deux frères causaient ainsi, ils avaient tout fait de derrière eux et commençaient à entrer dans les vignes. Déjà ils étaient sur le coteau le clocher du village de Renouval.

— Mme de Vernage, continua Armand, a cent belles qualités ; mais c'est une coquette ; elle passe pour dévote, et elle a un caractère très-bien accroché à son étiquette ; mais elle aime assez les fleurs et les passereaux, c'est à mon avis, une femme difficile à deviner et passablement dangereuse.

— Cela est possible, dit Tristan.

la ville. Malgré cela, lorsque les revues eurent commencé, les agents consulaires européens et les israélites, furent obligés de se renfermer chez eux, et ils ne s'y croyaient pas même en sûreté, car les barbares, pour effrayer les habitants, introduisaient le canon de leurs fusils dans les ouvertures des portes. Le 29 et le 30 dernier, les Kabaïles de Beni-Aros et de Muley-Abselem criblèrent de balles le misticik portugais *Fortuna*, et le bâtiment anglais *Little Viper*, dont les équipages coururent un grand danger. Ces mêmes Kabaïles attentèrent à la vie du vice-consul de S. M. à Tanger, où il était en voyage par le chargé d'affaires, pour présenter l'ultimatum de notre gouvernement. Au moment où le vice-consul se mit à la fenêtre de la maison de l'agent chez qui il était logé, une balle vint frapper le mur à quelques pouces de la place où il se trouvait. Le 1<sup>er</sup> mai, les Kabaïles du Gazb, sous les ordres des gouverneurs Sidi-Abselem-Ben-Ajuda, et Ben-el-Hach-el-Jabbasi, entrèrent dans cette ville où ils insultèrent plusieurs habitants, et tirèrent un coup de fusil un acaide qui leur reprochait leur conduite.

Enfin, dans les derniers jours de mai, les Kabaïles de Guazzan entraient à Tanger, et, en dépit des précautions prises par le pacha, se livraient à toute sorte d'excess, rasaient la maison d'une dame anglaise, dévastaient les jardins des environs, sans que le pacha osât les châtier. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité et sur les instances de l'agent anglais qu'il se décida à arrêter les coupables.

Ces mêmes désordres ont eu lieu à peu près, dans tous les ports de l'empire où sont entrés les Kabaïles. La *Cronica* de Gibraltar, qui a démenti ces faits, dit le *Tiempo*, ignore-t-elle que, le 7 mai, le corps diplomatique à Tanger dressa une protestation à ce sujet ?

Nous ignorons dans quel but le gouverneur de Gibraltar s'est rendu à Tanger, nous nous bornerons à constater l'effet produit par sa présence. Le 28 du mois passé, le général Wilson arriva à Tanger, accompagné du consul et de presque toutes les notabilités du Maroc résidant à Gibraltar. Le peuple crut qu'ils lui apportaient la paix, que l'Espagne avait cédé aux instances de la Grande-Bretagne, que l'ultimatum allait être retiré, que l'escaadre allait partir, et que la solution des difficultés entre le Maroc et l'Espagne avait été soumise à la médiation de l'Angleterre. Dès ce moment, la position de nos affaires changea complètement. En effet, peu de jours auparavant, les nouvelles qui arrivaient à l'empereur lui annonçaient les préparatifs de guerre de l'Espagne et l'invasion de son empire; et l'Angleterre se tenait tranquille; le péril était imminent, et l'empereur se trouvait abandonné à ses propres forces. Maintenant c'est le contraire. Tandis que l'empereur est à la veille de répondre à l'ultimatum de notre gouvernement, des nouvelles d'un ordre entièrement opposé lui font espérer un puissant appui d'une part et des concessions de l'autre.

#### Affaires de Grèce.

Les nouvelles qui nous arrivent de Grèce deviennent de plus en plus contradictoires. Après avoir annoncé la nouvelle composition du ministère, il paraît que jusqu'au 7 juin le ministère n'était pas encore constitué. Voici ce que l'on mande d'Athènes sous cette date :

Le ministère se maintient en dépit des attaques incessantes de la presse. Le roi ne veut pas consentir à ce que M. Collettis entre dans le cabinet; il préfère que M. Maurocordatos n'a pas encore eu le temps de réviser ses projets dans l'intérêt du pays. Au reste, M. Collettis sait fort bien que le ministère actuel tombera tôt ou tard, et qu'alors il dictera ses lois.

Les élections continuent; M. Maurocordatos cherche à influencer les électeurs par toutes sortes de promesses; néanmoins il y en a beaucoup qui votent contre le ministère.

Griziotis inspire toujours de vives inquiétudes. Aussi les vaisseaux de guerre anglais et français qui stationnaient au Pirée

sont-ils partis pour les parages de Chalcis, où s'est également rendu le général Church avec des instructions spéciales du gouvernement. Dans ce moment le bruit se répand que Griziotis a fait brûler le pont qui unit le continent à l'île de Négrepont et qu'une affaire a eu lieu entre ses partisans et les troupes royales.

Avant-hier, les habitants de la ville ont été effrayés par une fausse alerte, provenant de quelques coups de feu, qui avaient été tirés dans une représentation au théâtre grec.

Grivas, qui a reçu l'ordre de se rendre dans la capitale, a fait dire qu'il ne pouvait venir qu'après les élections. Au reste, il n'est pas vrai, comme le bruit en a couru, qu'il se soit mis à la tête de 3 à 400 Palikares.

La fête du roi a été célébrée sans bruit. Il y a eu, comme les années précédentes, présentation du corps diplomatique et baise-main chez la reine.

Le ministre de l'intérieur a annoncé par circulaire aux gouverneurs du royaume que le gouvernement anglais a réduit de 12 à 15 shillings les droits d'entrée sur les raisins de Corinthe.

Cette nouvelle a causé une grande joie, surtout parmi les agriculteurs, dont les propriétés sont situées près du golfe de Corinthe, où croissent, comme on sait, les meilleures espèces de ces raisins.

#### Nouvelles de France.

Paris, 23 juin.

La chambre des députés de France continue de faire preuve d'une indécision remarquable dans la question des chemins de fer. Pour la ligne d'Orléans à Bordeaux elle avait formellement rejeté le système de la construction par l'état. Elle est revenue à ce système, à propos du chemin de fer de Paris à Lyon, en votant le 22, malgré le ministère, un crédit de 62 millions, destiné à la pose de la voie ferrée sur toute l'étendue de la ligne. Il est vrai que l'amendement qui consacre ce crédit a été voté par 138 voix contre 137, c'est-à-dire, à la majorité d'une seule voix. Mais il n'en est pas moins voté, et d'ailleurs ce fractionnement de la chambre, en deux parties de force égale ne prouve que trop l'incertitude des opinions.

Cavote, dit le *Constitutionnel*, est de la plus haute importance; il renverse toutes les combinaisons du plan ministériel, et donne pleine et entière satisfaction aux partisans de l'exécution des chemins de fer par l'état.

Nous applaudissons vivement à cette résolution de la chambre, qui aura un grand retentissement dans le pays, et qui, au prix de quelques difficultés passagères, prépare à nos finances un admirable avenir. Nul ne sait, au juste, malgré tous les calculs auxquels on s'est livré, quel sera le revenu des lignes de fer. Mais l'ardeur avec laquelle les compagnies financières se précipitent sur ces affaires, annonce assez qu'elles voyaient là une riche proie à exploiter. La chambre, guidée par ses bons instincts, n'a pas voulu leur laisser cette curée, elle a compris qu'elle ne devait pas livrer, au prix de quelques services usuraires, tout l'avenir financier du pays. Elle a résisté aux obsessions du ministère, placé lui-même sous la pression de quelques banquiers, et elle est entrée résolument dans la voie de l'exécution par l'état.

On dit que la chambre se déjeune, qu'elle a voté pour Bordeaux le contraire de ce qu'elle vient de voter pour Lyon, et que c'est là de l'anarchie parlementaire. Quand cela serait, nous n'en serions pas moins disposés à complimenter la chambre, car il vaut mieux arriver tardivement au vrai que persévérer dans l'erreur.

Il paraît que le ministère français considère l'adoption de l'amendement de M. Gautier de Rumilly qui charge l'état de la pose des rails sur le chemin de fer de Lyon, comme un acte d'une grande gravité. Ce n'est en ce moment, dit le *Journal des Débats*, la question des chemins de fer, qu'on s'était flatté de voir définitivement résolue cette fois, est remise tout juste au même point où elle était il y a un an; et nous sommes à une

époque où d'ordinaire la chambre est impatientée de se séparer. Il y a lieu de croire que le cabinet qui voulait sincèrement les chemins de fer, qui avait senti qu'ils n'étaient possibles qu'en conformant à la loi de 1842, aura reconstruit la portée du vote d'aujourd'hui. Sans doute il est déjà à déléguer, et lundi il sera arrêté. Mais, quel que soit ce parti, nous espérons qu'on soutiendra avec fermeté, persévérance, unité. On ne laisse pas les délibérations de la chambre flotter au gré des caprices d'une majorité irrésolue ou inattentive; on donnera de la résolution en montrant soi-même.

On lit dans la *Sentinelles de la Marine* du 19 juin: « S. A. R. Mgr. le prince de Joinville, dont on annonçait l'arrivée samedi au soir, ne sera à Toulon que jeudi prochain. »

L'amendement introduit par M. Crémieux, dans la loi du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, et par lequel il serait intéressant aux membres de la législature d'accepter la concession d'un chemin de fer, ou une place d'administrateur dans une entreprise de ce genre, sera probablement repoussé par la chambre des pairs. Le gouvernement est opposé à cet amendement, et le ministre des travaux publics l'a combattu, en présentant le projet à la pairie.

Les nouvelles de la frontière du Maroc parvenues au gouvernement, à la date du 7 juin, font connaître qu'à cette date aucun acte nouveau d'hostilité n'avait eu lieu entre les Français et les troupes marocaines.

Voici, d'après le *Constitutionnel*, quelles sont les satisfactions demandées par la France au Maroc :

• Expulsion d'Abd-el-Kader du territoire marocain;

• Destitution des chefs qui commandaient l'armée marocaine dans l'engagement qu'elle a eu avec nos troupes;

• Retraite de cette armée dans l'intérieur du pays à une distance de plusieurs lieues de la frontière.

On avait remarqué que jusqu'ici Mgr. l'archevêque de Bordeaux n'avait pris aucune part aux manifestations de l'épiscopat dans la question de l'enseignement. L'*Univers* nous donne aujourd'hui l'explication de ce silence : Mgr. l'archevêque de Bordeaux, dès février dernier, adressa un Mémoire au roi et de raison et de fermeté au roi et aux chambres en faveur de la liberté d'instruction. Le prêtre exprime la pensée de tout l'épiscopat, lorsqu'il dit en finissant son Mémoire : « Si nos observations étaient sans résultat, je devrais au catholicisme de mon diocèse et à ma conscience de m'associer, non plus par une démarche confidentielle, mais de la manière la plus ostensible aux efforts de tous mes vénérables frères dans l'épiscopat. »

Le rapport de la commission du budget, rédigé par M. Grignon, vient d'être distribué à la chambre des députés. Ce vaste travail, qui atteste les connaissances administratives et financières de l'honorable rapporteur, occupe plus de 100 pages, et témoigne du zèle des commissaires et du soin consciencieux avec lequel ils ont rempli leur tâche. Le projet de loi évalue les dépenses du service ordinaire à 1 milliard 276 millions 106,791 fr. Le total des réductions proposées par la commission s'élève à 3 millions 790,766 fr. Elles portent sur divers services des ministères.

La commission, en résumant la situation des cinq dernières années depuis 1840, et en l'ensemble des découvertes, a constaté une réduction faite des réserves réalisées des l'amortissement 1843 et de 1844, à 178 millions 562,447 fr.

#### Parlement britannique.

Dans la chambre des communes M. Green a présenté un rapport sur les droits du sucre. M. Ewart a proposé l'admission du sucre produit par les esclaves et par les hommes libres moyennant le paiement des droits égaux. La chambre a voté 118 voix, 65 membres votent pour cette proposition et 183 pour que le rapport soit reçu : majorité ministérielle : 118. Sir Robert Peel a annoncé que si lundi la chambre est réunie, il s'opposera à l'admission.

— Et même probable, reprit son frère. Je ne suis pas fâché que tu le penses, mais ce n'est pas de moi, et je te dirais volontiers à mon tour : Parle-moi sérieusement. J'ai souvent eu l'occasion de la connaître et de l'étudier de près. Toi, tu viens ici pour quelques jours, tu es un jeune et beau garçon, elle est belle et spirituelle, elle te plaît, tu ne sais que faire, elle te plaît, tu lui en contes, et elle te laisse aller. Moi, qui la vois l'hiver comme à l'été, à Paris comme à la campagne, je me suis dit : « Ça va, ça va, mais ça ne va pas. Elle me prend mon cœur, et me laisse en tête à tête avec le curé. Ses grands yeux noirs, qu'elle baisse vers la terre avec un modestie parée à sa soirée, savent se relever vers toi. Tu ne vois rien, tu ne vois que la forêt, et je dois convenir que cette femme a un grand charme. Elle a tourné la tête, à ma connaissance, à trois ou quatre autres petits garçons qui ont failli en perdre l'esprit; mais veux-tu que je t'explique ma pensée ? Je te dirai, en style de Scudéry, qu'on n'a pénétré assez facilement jusqu'à l'antichambre de son cœur, mais que l'appartement est toujours fermé, peut-être parce qu'il n'y a personne. »

« Tu ne te trompas pas, dit Tristan, ce serait un assez vilain caractère. Non pas à son avis; qu'a-t-elle à lui reprocher ? Est-ce sa faute si on devient amoureux d'elle ? Bien qu'elle n'ait guère plus de trente ans, elle dit à qui veut l'entendre qu'elle a connu, depuis qu'elle est veuve, un plaisir du monde, qu'elle veut vivre en paix dans sa terre, monter à cheval et prier Dieu; elle fait l'amour et va à confesse; or, toute femme qui a un confesseur, si elle n'est pas sincèrement et véritablement religieuse, est la pire espèce de coquette que la civilisation ait inventée. Une femme pareille, à sa place même, belle encore, et jouissant volontiers des petits privilèges de la beauté, sait composer ses ceints, non avec sa conscience, mais avec sa prochaine confession. Aux moments mêmes où elle semble se livrer avec le plus charmant abandon aux coquetteries qu'elle aime tout bas, elle regarde si le bout de son pied est suffisamment caché sous sa robe et calcule la place où elle peut laisser prendre, sans péché, un baiser sur sa mitaine. A qui hon, diras-tu; Si la foi lui inspire, pourquoi ne pas être franchement coquette? Si elle oit, pourquoi s'empêcher à la tentation ? parce qu'elle la brave et s'amuse. Et, en effet, on ne saurait dire qu'elle soit sincère ni hypocrite; elle est ainsi et elle plait; ses victimes passent et disparaissent. La Bretonnière, le silencieux, restera jusqu'à sa mort, très probablement, sur le seuil du temple où ces sphinx aux grands yeux rend ses oracles et respire l'éternel. »

Tristan, pendant que son frère parlait, avait arrêté son cheval. La grille du château de Renouval n'était plus éloignée que d'une centaine de pas. Devant cette grille, comme Armand l'avait prévu, Mme de Vernage se promenait sur la pelouse; mais elle était seule, contre l'ordinaire. Tristan changea tout à coup de visage.

« Ecoute, Armand, dit-il, je t'avoue que je l'aime. Tu es homme et tu abais du cœur; tu sais aussi bien que moi que, devant la passion, il n'y a ni loi ni conseil. Tu n'es pas le premier qui me parle ainsi d'elle; on m'a dit tout cela, mais je n'en puis rien croire. Je suis subjugué par cette femme; elle est charmante, si aimable, si séduisante, quand elle veut... »

« Je le sais très bien, dit Armand. Non, s'écria Tristan, je ne puis croire qu'avec tant de grâce, de douceur, de pitié, car enfin elle fait l'amour, comme tu dis, et remplit ses devoirs: je ne puis, je ne veux pas croire qu'avec toutes les dehors de la franchise et de la bonté, elle puisse avoir dans le cœur et dans l'imagination. Mais il n'importe; je cherchais un motif pour te donner un châtiment, et pour vester l'âme mieux à la parole. Je vais à Renouval; retourne aux Clignets; si votre bonne mère s'inquiète de ne pas me voir, elle te le dira; qu'elle ait perdu la chance, que mon cheval est malade, que tu ne pourras venir. Je ne veux faire qu'une courte visite, et je reviendrai sur-le-champ. »

« Pourquoi ce mystère, s'il en est ainsi ? — Parce que la marquise elle-même reconnaît que c'est le plus sage. Les gens du pays sont bavards, sots, et importuns comme trois petites villes ensemble. Garde-moi le secret; à ce soir. Sans attendre une réponse, Tristan partit au galop. Demeuré seul, Armand changea de route, et prit un chemin de traverse qui le menait plus vite chez lui. Ce n'était pas, on le pense bien, sans dépit, mais sans une sorte de crainte qu'il voyait son frère s'éloigner. Jeune d'années, mais déjà mûri par une précoce expérience du monde, Armand de Berville, avec un esprit souvent léger en apparence, avait beaucoup de sens et de raison. Tandis que Tristan, officier distingué dans l'armée, courait en Algérie les chances de la guerre, et se livrait parfois aux dangereux écarts d'une imagination vive et passionnée, Armand restait à la maison et tenait compagnie à sa mère. Tristan le railait parfois de ses goûts sédentaires, et l'appelait M. l'abbé, prétendant que, sans la révolution, il aurait porté la tonsure, en se qualifiant de curé; mais cela ne le fâchait pas; Va pour le titre, répondait-il, mais donne-moi le bénéfice. La baronne de Berville, la mère, veuve depuis longtemps, habitait le Marais en hiver, et dans la belle saison, la petite terre des Clignets. Ce n'était pas une maison assez riche pour entretenir un grand équipage; mais comme les jeunes gens aimaient la chasse, et que la baronne adorait ses enfants, elle avait fait venir des *fox-hounds* d'Angleterre; quelques voisins avaient adopté cet exemple; ces petites meutes réunies formaient de quoi composer des phases passables dans les bois qui entouraient la forêt de Carenelle. Ainsi s'étaient établies rapidement, entre les habitants des Clignets et ceux de deux ou trois châteaux des environs, des relations amicales et presque intimes. Mme de Vernage, comme on vient de le voir, était la reine du canton. Depuis le seigneur de Franconville, et le magistrat de Beauvais, jusqu'à l'élegant un peu assis de Luzarches, tout rendait hommage à la belle marquise, voire même la sœur de Noisy. Renouval était le rendez-vous de ce qu'il y avait de personnes notables dans l'arrondissement de Pontoise. Toutes étaient d'accord pour vanter, comme Tristan, la grâce et la bonté de la châtelaine. Personne ne résistait à l'empire souverain qu'elle exerçait, comme on dit, sur les cœurs; et c'était précisément pourquoi Armand était fâché que son frère ne revint pas souper avec lui.

Il ne lui fut pas difficile de trouver un prétexte pour justifier cette absence, et de dire à la baronne en rentrant que Tristan s'était arrêté chez un fermier, avec lequel il était en marché pour un coin de terre. Mme de Berville, qui ne ditait qu'à neuf heures quand ses enfants allaient à la chasse afin de prendre son repas en famille, voulait attendre, pour se mettre à table, que son fils aîné fût revenu. Armand, mourant de faim et de soif, comme tout chasseur qui a fait son métier, parut médiocrement satisfait de ce retard qu'on lui imposait. Peut-être craignait-il, à part lui, que la visite à Renouval ne se prolongeât plus longtemps qu'il n'avait été dit; quoi qu'il en fût, il prit d'abord, pour se donner un peu de patience, un à-compte sur le dîner; puis il alla visiter ses chènes et jeter à l'écurie le coup-d'œil du maître; puis il revint s'étendre sur un canapé, déjà moitié endormi par la fatigue de la journée. La nuit était venue, et le temps s'était mis à l'orage. Mme de Berville, assise, comme de coutume, devant son métier à tapisserie; regardait la pendule, puis la fenêtre, où ruisselait la pluie. Une demi-heure s'écoula lentement, et bientôt vint l'inquiétude :

« Que fait donc ton frère ? disait la baronne: il est impossible qu'à cette heure et par un temps semblable, il se soit arrêté si longtemps en route; quelque accident lui sera arrivé, je vais m'apprêter à sa rencontre. — C'est inutile, répondait Armand, je vous jure qu'il se porte aussi bien que nous, et peut-être mieux, car, voyant cette pluie, il se sera sans doute fait

donner à souper dans quelque cabaret de Noisy, pendant que nous sommes à l'attendre. L'orage redoublait, le temps se passait; de guerre lasse, on se servit de mais il fut triste et silencieux. Armand se reprochait de laisser ainsi sa mère dans une incertitude cruelle, et qui lui semblait insupportable. Elle se levait, et se disait : de son côté, Mme de Berville voyait aisément, sur le visage de son fils, l'inquiétude qui l'agitait. Elle n'en pénétrait pas la cause, mais elle ne lui échappait pas. Habitée à toute la tendresse et aux confidences de son Armand, elle sentait que s'il gardait le silence, c'est à quel il était obligé, quelle raison? Elle l'ignorait, mais elle respectait cette réserve tout en pouvant s'empêcher d'en souffrir. Elle levait les yeux vers lui d'un air crispé et presque suppliant, puis elle écoutait gronder la foudre, et haussait les épaules en soupirant. Ses mains tremblaient, malgré elle, de l'effort qu'elle faisait pour paraître tranquille. A mesure que l'heure avançait, Armand sentait de moins en moins le courage de tenir sa promesse. Le dîner terminé, il n'osait se lever, la mère et le fils restaient longtemps seuls, appuyés sur la table desservie, et se comprenant sans ouvrir les lèvres.

Vers onze heures la femme de chambre de la baronne étant venue annoncer les bouillottes, Mme de Berville souleva le bonnet à son fils, et se leva dans son appartement pour dire ses prières à ses deux frères. — Que fait-il en effet, cet étourdissant garçon? se dit Armand, tout en se débarrassant, pour se mettre au lit, de son travail de cet assureur. Rien de bien intéressant, cela est probable. Il fait les yeux doux à Mme de Vernage, et s'occupe de l'enceinte imposante de la Bretonnière. Est-ce bien sûr? Il me semble qu'il a l'habitude de la Bretonnière doit être dans son cœur, en nous pour aller le chercher. Il est vrai que Tristan est peut-être en route; mais, en tout cas, pourquoi le chemin n'est pas bon, il pleut bien fort pour aller à cheval. D'un autre part, il y a d'excellents lits à Renouval, et une marquise si polie peut certainement offrir un asile à un capitaine surpris par le temps. Il est probable, bien considéré, que Tristan ne reviendra que demain. Cela est fâcheux, deux raisons: d'abord, cela inquiète notre mère, et puis, c'est toujours chose dangereuse que ces absences trop fréquentes chez nos voisins; il n'y a rien de mieux conseil qu'une nuit passée sous le toit d'une jolie femme; elle ne dort jamais bien chez les gens dont on rêve. Quelques fois même, on n'a pas du tout. Que va-t-il advenir de Tristan? Il se prend tout de bon pour la coquette? Il a du cœur pour deux, mais tant pis. Elle trouvera aisément de se faire trop aisé, peut-être, c'est à son espoir. Elle dédaignera d'en agir ainsi envers un si loyal caractère. Mais, après tout, je disais encore Armand, qui flâne sa bougie, qu'il revienne quand il voudra; il est beau et brave. Il s'en est d'affaires à Constantine, il s'en tirera à Renouval.

Il y avait longtemps que toute la maison reposait et que le silence régnait dans la campagne, lorsque le bruit des pas d'un cheval se fit entendre sur la route. Il était deux heures du matin; une voix impérieuse cria qu'on se levât, et tandis que le garçon d'écurie levait tout doucement, l'une après l'autre, les barres de fer qui retenaient la grande porte, les chiens se mirent à aboyer, et à pousser de longs gémissements. Armand, qui dormait d'un profond sommeil, éveillé en sursaut, vit tout à coup devant lui son frère, tenant un beau et enveloppé d'un manteau dégrouté et de pluie.

« Tu rentres à cette heure-ci? lui dit-il. Il est bien tard ou bien tôt. Tristan s'approcha de lui, lui serra la main, et lui dit, avec l'accent d'une colère presque furieuse : — Tu avais raison, c'est la dernière de mes femmes, et je ne la reverrai plus. »

Après quoi, il sortit brusquement. (La suite à demain.)

longuement le bill, on demandera l'ajournement à jeudi de cette discussion, pour s'occuper préalablement de la question de la charte de la banque. Le bill sera lu une troisième fois lundi. Le reste de la séance jusqu'au départ du courrier n'a pas offert d'intérêt.

Une naïveté, ou peut-être une malice de sir Robert Peel, a provoqué, le 20, à la chambre des communes, un immense éclat de rire. Il s'agissait de la démission que lord de Grey a donnée de ses fonctions de lord-lieutenant d'Irlande, à cause du mauvais état de sa santé. M. Hume a exprimé le désir que le ministère profitât de l'occasion, pour supprimer cette place extrêmement coûteuse. Sir Robert Peel, rappelant que la chambre avait un mois auparavant décidé que la place serait maintenue, a dit qu'il avait trop de respect pour la majorité, et qu'il se donnerait bien de garde de revenir sur ce vote. Après ce qui venait de se passer à propos de l'amendement de M. Miles, la réponse était singulière; aussi a-t-elle excité une hilarité générale, et sir Robert Peel lui-même a eu bien de la peine à tenir son sérieux.

### Nouvelles et faits divers.

Le duc de Bordeaux a notifié à toutes les cours la mort de S. A. R. le duc d'Angoulême, décédé le 3 de ce mois. Cette notification est accompagnée d'une nouvelle protestation du duc contre l'ordre de succession introduit illégalement en France; mais il y déclare en même temps que loin de faire aucune démarche qui puisse menacer la paix existante, il s'en remettra entièrement aux circonstances et à l'avenir. Aussi, à ce qu'on apprend, d'après des nouvelles de Goritz, le duc se fait-il donner le titre d'« Altesse », et non celui de « Majesté ».

Le duc d'Angoulême a légué par testament l'usufruit de sa fortune à sa veuve; quant à la fortune elle-même, il en a légué deux tiers au duc de Bordeaux et l'autre tiers à la sœur de ce dernier.

On écrit de Posen: Le renouvellement du cartel entre la Prusse et la Russie, si souvent annoncé et démenti, a enfin eu lieu. C'est un coup sensible pour les Polonais qui demeurent dans cette province et qui depuis longtemps s'étaient habitués à la plus onéreuse un nouveau traité de cette nature.

On écrit de Bruxelles, 22 juin: Le baron Van Galigni, ministre plénipotentiaire de Nassau près les cours de Belgique, de Hollande, est arrivé mercredi à Bruxelles. Il a reçu dans la journée la visite de M. le ministre des affaires étrangères.

La cour de Sardaigne et celle de Wurtemberg ont également pris le deuil à l'occasion de la mort de M. le duc d'Angoulême.

A l'occasion des obsèques de son auguste époux, Mme la duchesse d'Angoulême a fait présent à la ville de Paris d'une somme considérable, destinée à la fondation d'un hospice pour les aliénés. La duchesse partira pour Krenberg, mais elle reviendra passer l'hiver prochain à Goritz.

On écrit de Vienne, 15 juin: Le colonel, baron de Moll, aide-de-camp-général de l'empereur, a été envoyé auprès de la duchesse d'Angoulême pour présenter à S. A. R. les compliments de condoléance de notre cour au sujet de la mort de son auguste époux.

Il a en même temps fait prévenir cette princesse qu'elle pouvait se fixer où bon lui semblerait dans toute l'étendue de la monarchie.

On écrit de Forli, 12 juin: Une mesure fort extraordinaire dans le système du gouvernement pontifical, vient de donner lieu à une satisfaction à la population de la province. L'évêque de Forli est mis en jugement; il a été appelé à Rome pour répondre devant le tribunal des évêques réunis, aux graves accusations que ses diocésains faisaient peser sur lui depuis longtemps. Il paraît que le gouvernement n'a pas osé persister dans sa préférence systématique, en présence des plaintes renouvelées jour avec jour plus d'insistance.

Un événement fort grave a eu lieu aussi à Rimini, sans préméditation de la part de ceux qui en ont été la cause. Mais l'agitation des esprits est telle dans la Romagne, et les appréhensions du gouvernement sont toujours si vives, que le moindre incident devient la cause d'événements sérieux. Les marins du port, qui forment une classe très-nombreuse, s'étaient réunis, comme de coutume, pour aller chômer la fête du dimanche à la ville.

Arrivés à la porte, la garde leur barra le passage. Le plus hardi de la bande s'avança pour franchir l'obstacle imprévu, d'autres le suivirent et une lutte s'engagea avec les soldats du poste. Mais ces derniers firent aussitôt usage de leurs armes, et les marins se dispersèrent en désordre, sous les coups d'une vive fusillade.

On a fait dans la soirée du même jour, un grand nombre d'arrestations à domicile. Les prisonniers seront jugés par la commission militaire qui est toujours en permanence.

Le bulletin anglais Court-Circular, considéré comme à peu près exact, annonce que le roi des Français arrivera en Angleterre le 15 septembre prochain.

« Madame, j'ai mis sous les yeux de S. M. l'empereur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement au bal qui doit avoir lieu, le 10 de ce mois, en faveur des Polonais malheureux. Je me hâte de vous répondre qu'il ne peut y avoir aucune difficulté à ce que ce bal soit donné. L'empereur ne connaît point personnellement les dames qui sont à la tête du comité; mais en ce qui concerne le but charitable que l'on se propose, si la liste de souscription n'est pas encore close, et que vous désirez obtenir encore une somme d'argent, j'ai reçu l'ordre de souscrire pour telle somme que vous jugerez à propos de fixer, à l'effet de remplir vos bienveillantes intentions. »

Le Morning-Post a déjà déclaré que les dames patronesses et leurs conseils avaient cru devoir, par convenance, refuser les offres de l'empereur.

Les sciences viennent de faire une grande perte dans la personne de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, membre de l'Institut, professeur au jardin des plantes, qui est mort à Paris le 21. Ses obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Médard. Le deuil était conduit par M. E. Geoffroy-Saint-Hilaire, membre de l'Institut, fils du défunt.

M. Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, était né à Etampes, le 15 avril 1772; il est mort, par conséquent, âgé de 72 ans 2 mois et 5 jours.

Ce savant fut dans son enfance destiné à l'état ecclésiastique; dès 1784 il fut pourvu d'un canonicat. Il fit sa philosophie au collège de Navarre; c'est là qu'il se sentit entraîné vers Brissot qui enseignait la physique expérimentale, et de ce moment s'ouvrit la carrière du naturaliste. A 21 ans, il remplaça Lacépède au jardin des plantes. En 1807, il entra à l'Institut et, en 1815, à la chambre des députés pour représenter les électeurs d'Etampes.

On lit dans le Journal de Rouen: Les Mémoires que M. J. Laffitte a laissés ont donné lieu à un premier incident judiciaire qui aboutira à un procès. M. le prince de la Moskowa, genre du défunt, qui avait demandé la remise de ces Mémoires, et qui avait essuyé un refus, tant de la part de Mme Laffitte que de celle des exécuteurs testamentaires, a présenté hier une demande en référé à M. le président du tribunal de la Seine, pour obtenir que cette remise entre ses mains fût ordonnée. M. Debelleyne, statuant sur cette demande, a décidé que, puisqu'il y avait contestation, les Mémoires resteraient provisoirement sous les scellés, jusqu'à ce qu'il eût été plaidé au principal.

On n'a pas retrouvé dans les papiers de M. Laffitte les lettres autographes de Louis-Philippe qu'on espérait y trouver. Mais il ne faut pas que l'opinion s'inquiète de l'absence de ces lettres; elles existent, elles sont dans des mains sûres et elles ne sortiront que lorsque le procès qui va s'engager sur la propriété des Mémoires sera vidé, et lorsqu'il y aura opportunité à s'en servir vis-à-vis de ceux qui pourraient vouloir dénaturer la vie politique de M. Laffitte.

On écrit de Hambourg, 16 juin. Suivant un rapport officiel, le total du dommage causé par l'incendie de cette ville s'élève à 37,910,000 marcs; l'enlèvement des décombres a coûté 219,000 marcs. 15,875,000 marcs ont été jusqu'ici assignés à la caisse d'incendie, et l'on a rétabli ou recommencé de bâtir avec cette somme 575 bâtiments.

Une lettre particulière de Hambourg, écrite le 15 juin, dit que de terribles tempêtes ont eu lieu depuis le 11 au 17 de ce mois. Le bateau à vapeur Mankesler, qui fait le voyage entre Hull et Hambourg, a été mis en pièces et l'équipage tout entier a péri. On annonce encore les naufrages de 4 navires à voiles, mais on ignore encore si leurs équipages ont pu être sauvés.

Le steamer Britannia, a apporté la nouvelle que le navire marchand anglais le Saladin, a coulé bas, à 40 lieues de Halifax. On croit que le capitaine et sa femme ont été assassinés par l'équipage, qui, après s'être emparé de la cargaison, aurait fait couler bas le navire. Le conseil d'amirauté a ordonné leur mise en état d'arrestation.

On écrit de Bruges, malgré la longue sécheresse, qui dure déjà depuis près de trois mois, l'aspect général de la récolte, dans les terres légères, est assez satisfaisant dans notre province. Les terres ont cependant beaucoup souffert, et si le temps ne se met pas à donner de la pluie, il n'y aura pas de deuxième coupe. Les foins ne fourniront guère que deux tiers de récolte.

Les semailles ont été un peu plus ordinaires, ainsi que les récoltes. Les blés promettent une très-belle récolte, si nous voyons la fin de la sécheresse.

Dans nos terres fortes du nord, les pommes de terre ont une très-mauvaise apparence, beaucoup sont pourries en terre sans pouvoir germer et ont dû être replantées; le mal a été moins grand dans nos terres légères.

Depuis plusieurs années on remarque que les pommes de terre poussent mal, et que dans certaines terres, elles ne poussent pas du tout et pourrissent dans le sol. Il est vrai qu'un hiver pluvieux renforce les mauvaises récoltes, et que les pluies pendant les mois de février et de mars ont eu pour conséquence, comme nous croyons qu'il est survenu à la dégénération des pommes de terre. Originaires du Canada, elles perdent, au bout de 20 à 25 ans de plantation chez nous, leurs qualités primitives et surtout leurs qualités reproductives.

La statue du duc de Wellington, avec son piedestal, coûte 9,000 liv., qui ont été fournies par des souscriptions volontaires. Le gouvernement a fourni le bronze, qui a coûté 1,000 liv. Le vieux guerrier est représenté avec le costume qu'il portait à la bataille de Waterloo. Cette statue équestre est l'ouvrage du sculpteur sir Francis Chantrey, mort l'année dernière. Un des ses modèles est à la tête de la dernière main.

Le duc et le chapitre de Westminster ont donné l'autorisation nécessaire pour ensevelir les restes de M. Campbell dans l'église de l'abbaye au coin des portes, dans l'abbaye de Westminster.

Par un ordre du jour impérial, le shako est désormais aboli dans toute l'armée russe, y compris les gardes, et l'on y a substitué le casque prussien pour la cavalerie, l'infanterie, à l'exception des hussards et des cosaques.

sont vides, l'appareil tout entier tiendrait dans un mouchoir de poche. On n'a besoin pour le vider que de tourner un piston.

— Nous trouvons dans un journal anglais, le West-Brillon, le trait suivant de générosité française, que nous nous plaisons à signaler :

Le brick anglais le Symmetry, retourné dernièrement à Falmouth, d'un voyage à Odessa, a vaillé considérablement retardé dans sa traversée par suite de vents contraires, ce qui amena une extrême disette de vivres et d'eau. Dans cette cruelle situation le Symmetry rencontra fort à propos un autre brick anglais, à la hauteur de Scilly; à la demande si ce dernier bâtiment pouvait céder quelques provisions au Symmetry, le capitaine adressa cette question égoïste: — Avez-vous de l'argent? — et sur la réponse affirmative il fit transporter à bord du Symmetry un quintal de pain, pour lequel cet homme intéressé exigea et reçut la somme de 26 shellings (fl. 19.20), quand, selon toute probabilité, ce quintal ne lui avait coûté à lui qu'une guinée (fl. 12.60). Quelques jours après, l'équipage du Symmetry héla un brick français; à peine le capitaine de ce bâtiment eût-il connaissance de la position critique où se trouvaient ces Anglais, qu'il s'empressa de leur fournir de pain, d'eau et d'autres provisions; et quand on lui demanda le prix qu'il y mettait, il répondit en mauvais anglais, il est vrai, mais avec bonhomie: « Je n'accepterai pas un sou; je suis bien aise de pouvoir vous rendre service; mais je ne veux pas de votre argent. »

— On lit dans un journal de l'Ouest de la France :

Rien ne peint mieux le caractère du marin que ce qui est récemment arrivé à Brest. Un matelot, poursuivi par un gendarme pour un de ces méfaits fort ordinaires le lendemain d'un jour de paie, s'élança du haut du rempart pour échapper à son ennemi; le gendarme s'efforça de le saisir, et ses deux champions se mettent à courir. Il y avait un fossé sur la route; le matelot franchit lestement la difficulté, mais le gendarme avait mal pris ses mesures: il tombe!... Notre homme qui n'entendait plus rien derrière lui, se retourne, et voyant dans quel état se trouvait son antagoniste, il se hâte de revenir sur ses pas, et, sans fielle, le voilà qui aide la force publique à se remettre sur ses jambes. Mais la force publique, qui ne connaît que son devoir, n'est pas plus tôt sur pied, qu'elle met la main sur son libérateur, oubliant le service rendu. — Oh! c'est trop d'ingratitude! s'écrie le matelot, et d'un tour de jambe il replace le gendarme dans la position horizontale. Cette fois le marin n'attend pas... Il court encore!

— La Patrie, journal français, vient d'être vendue au prix de 200 fr., outre les charges. Elle a été adjugée à M. Barmentier, avocat, qui représente, dit-on, la maison Delamarre.

— On écrit de Londres, le 18 juin :

La célèbre bibliothèque de feu le duc de Sussex, qui se compose de plus de 50,000 volumes imprimés, et d'environ 5,500 manuscrits, sera prochainement mise en vente. Cette bibliothèque est surtout riche en ouvrages de théologie et de philosophie. On y trouve une collection qu'on prétend complète de toutes les Bibles qui ont été imprimées depuis l'invention de la typographie, collection qui est unique dans son genre.

Le duc de Sussex avait ordonné que sa bibliothèque fût laissée intacte pendant une année entière à compter de l'époque de son décès, pour le cas où le gouvernement se déciderait à l'acheter; mais, après l'expiration de ce délai, le ministère par son refus de l'acheter, a permis au duc de vendre sa bibliothèque à son gré.

Un pamphlet suédois. — Un journaliste suédois qui s'est fait mille ennemis avec sa plume mordante, le célèbre Crasestolphe, plus intrépide pour attaquer que pour se défendre, se propose, dit un journal de Stockholm, de poursuivre un de ses confrères devant les tribunaux pour avoir ainsi tracé son portrait; cette reproduction donnera une idée de la façon dont s'acquittent d'un pamphlet en Suède.

Pendant une longue suite d'années, il s'est fait de propos de particuliers, de bruits divers, d'annonces, de caquets et de bruits divers; il a entassé pile sur pile la vérité et le mensonge, le fait par et la calomnie. Toutes les classes de la société ont fourni leur contingent à sa riche provision, en descendant depuis le suprême fonctionnaire jusqu'au valet de chambre, peut-être même jusqu'au domestique et à la servante. Ses connaissances se sont étendues jusqu'aux sommets sociales, mais maintenant elles portent sur les basses régions. Autrefois on le guettait dans les antichambres des grands, il a pu recueillir bien des nouvelles au parloir et dans l'allée des mansardes, il a ramassé depuis longtemps tout chiffon couvert d'écriture dont il a pu composer un livre. Il a tiré de tel chez ses amis et ses connaissances, et s'est procuré par des prières ou autrement, il est prêt à recueillir ce qu'on voudra lui trahir des secrets; que ses précédents bienfaiteurs et collaborateurs ont confiés à sa confiance. Il a ouvert un bureau de commission pour les candidats à l'ordre du jour, et il est le plus grand chiffonnier de notre époque. Après avoir longtemps amassé, disposé, amassé de la sorte, il se gorge maintenant de commérages et prodigue le franc-parler contre son prochain.

— On écrit de Gand, 21 juin: Un ouvrier, demeurant à la porte de S-S, s'est fait tuer, vers dix heures, à coups de poing, l'un de ses enfants, âgé de quatre ans. Ce père dénaturé a été condamné, par le tribunal de cette ville, à deux ans de prison, pour avoir cassé le bras au même enfant, et pour sa cruauté.

Domestique volée par sa maîtresse. — Une jeune personne domestique qui volent leurs maîtresses, est plus rare de voir des maîtresses qui volent leurs domestiques. C'est cependant le cas qui vient de se produire. Une jeune et jolie marchande de la rue des Frondes, a été arrêtée hier sur la dénonciation d'une servante, qui l'accusa de lui avoir soustrait un chapeau de chemise et plusieurs autres effets d'habillement que la dame A. aurait été porter au Mont-de-Piété, et dont elle aurait employé le produit à l'achat d'une élégante capote. On ne s'aurait à coup sûr passer plus loin la coquette. Les faits ayant paru suffisamment démontrés, la dame A. a été mise à la disposition du procureur du roi.

Polichinelle et Charles Nodier. — L'illustration de la Bohème en un seul volume, par Chateaux partageant avec le genre d'esprit d'un prince, le travers d'un prince, les choses bêtes et sottes d'être un badaud de Paris, comme beaucoup de gens de son espèce.

ties du héros populaire et des volées qu'il administrait au malheureux chat, à sa femme, au commissaire de police et au diable, il voulut, la comédie terminée, s'en aller de la manière dont s'y prenait le propriétaire des célèbres Marionnettes pour leur faire parler leur baragouin si connu. Il tourna derrière la baraque, leva un coin du rideau et vit le maître de Polichinelle, rongé à même un os de jambon qu'il dépeuillait avec un grand appétit. Charles Nodier s'excusa de le déranger en si belle occupation et lui dit le motif de sa visite. — C'est la pratique, répondit le maître de Polichinelle. — Vous voulez dire l'habitude, reprit Charles Nodier. — Non, la pratique. Charles Nodier, qui était de première force en linguistique, allait entamer une dissertation sur les mots pratique et habitude, quand le maître de Polichinelle lui présenta un petit instrument de cuir en lui disant : Voici ce que j'appelle la pratique, puis il mit l'instrument dans sa bouche et joignit l'exemple au précepte. Charles Nodier n'en revenait pas que la cause fût si simple. — C'est si facile, dit le maître de Polichinelle, que vous pourriez en faire autant que moi, essayez... — Charles Nodier mit la pratique dans sa bouche et parla la langue de Polichinelle comme s'il l'avait parlée toute sa vie. Une chose l'inquiétait encore. Cet instrument est si petit, dit-il, qu'il doit vous arriver de l'avaler quelquefois. — Sans doute ; mais qu'est-ce que cela fait ? Celui que vous avez là a déjà été avalé quatre fois.

## VARIÉTÉS.

### Jurisprudence en Sardaigne.

(Extrait du Courrier Français.)

C'est à propos d'une affaire d'intérêt privé que s'est élevée une prétention qui menace d'affecter profondément les rapports internationaux entre les deux peuples. (La France et la Sardaigne). Faisons d'abord connaître les faits :

Le sieur Franco Drago, commerçant anglais et israélite d'origine, domicilié et demeurant à Nice depuis longues années, avait deux enfants, le sieur A. Drago et la demoiselle R. Drago, épouse Moïse. Drago père se convertit au catholicisme le 24 février 1833 ; il entraîna dans sa conversion sa belle-fille, veuve, la dame Colombo, épouse Drago, et sa petite-fille, la demoiselle Rachel Drago.

Aux termes de deux testaments mystiques, en date des 30 mars 1827 et 15 juin 1828, Drago père avait institué pour ses héritiers universels, avant sa conversion, d'une part, les enfants des époux Moïse, ses petits-fils ; d'autre part la demoiselle Rachel Drago, sa petite-fille.

Drago père est décédé à Nice, dans le sein de la foi catholique, le 24 novembre 1841, sans avoir rien changé, malgré sa conversion, à ses dispositions testamentaires.

Quelques temps après sa mort, la demoiselle R. Drago, sa petite-fille, s'est mariée, contre le vœu du testateur, à un sieur Claudio Clerissi, catholique comme elle. Dans le courant du mois de février 1842, elle est décédée à Nice sans postérité.

Aujourd'hui les sieurs Edouard Salvador, avocat, Moïse fils et Padoa, tous Français domiciliés et demeurant à Marseille, représentant la dame Esther Drago, épouse Moïse, leur mère et tante, se présentent devant le tribunal de Nice pour demander à être mis en possession de la succession de leur aïeul, et à en être remboursés à l'aide des étranges fins de non-recevoir qui leur sont opposées.

On ne saurait exciper des dispositions contenues en l'honneur de la veuve dans les deux testaments de Drago père, ces dispositions n'ont pu être considérées comme nulles à son égard, puisque votre aïeul s'étant converti au catholicisme le 24 février 1823, vous n'aviez plus comme israélites, à l'époque de son décès, survenu le 24 novembre 1841, capacité suffisante pour recueillir sa succession ; cette succession doit, par conséquent, être en entier dévolue à sa petite-fille, la dame R. Drago, épouse Clerissi, ou à ses ayant-droit, comme seule capable de succéder à son aïeul, à cause de sa conversion au catholicisme.

Quant à l'opposition des héritiers, les israélites n'ayant pas qualité pour acquiescer des immeubles dans les états sardes, nous ne saurions prétendre à une succession dont la plus grande partie consiste dans une maison de campagne située dans la localité de Nice.

Quant à l'erreur de ces deux exceptions, la dame Colombo, veuve Drago, et Drago fils, s'est mise en possession, depuis bientôt trois années, de la succession, et les véritables héritiers attendent.

Il nous n'a pas l'intention d'examiner la question au point de vue de la législation spéciale à la Sardaigne, il nous suffira de dire que toutes les objections présentées par le gouvernement sardes ont été victorieusement réfutées dans le remarquable mémoire de M. Salvador. Mais il y a ici une question de droit public qui doit attirer toute l'attention de la presse et du gouvernement français.

Le consentement exprès d'une nation à l'application des lois étrangères sur son propre territoire résulte soit des lois particulières, soit des traités conclus avec les autres nations. Un traité a été conclu entre la Sardaigne et la France ; il accorde le droit de succession en Sardaigne à tout sujet de la cour de France, c'est-à-dire à tout Français. Or, les catholiques, les protestants, les juifs sont tous, en France, Français au même titre. La loi française ne leur demande pas s'ils appartiennent à tel ou tel culte, mais si ils sont citoyens dans les conditions des constitutions de ce code civil. Dès qu'ils ont cette qualité de Français, ils sont tous égaux devant la loi. Il faudrait donc pour qu'un culte particulier applicable à la généralité des Français ne fût pas applicable à quelques-uns d'entre eux, que le traité contint une exception expresse et positive. Vainement dirait-on que dans les états sardes les juifs qui habitent le territoire ne sont pas citoyens ; ils n'héritent pas de leurs parents catholiques, les juifs français ne sont pas sardes, en vertu des lois sardes, ils réclament comme citoyens de France, en vertu d'un traité qui s'applique dans toutes ses conséquences à tous ceux que la loi déclare Français. Leur titre est dans la convention de 1760 et la seule preuve qu'ils aient à faire, aux termes de l'article 18, c'est qu'ils sont sujets de la cour de France.

### Nouveaux détails sur le Maroc.

L'intérêt qui s'attache aux affaires de Maroc nous engage à reproduire les détails suivants que donne le journal l'Algérie sur la situation de ce pays.

On ignorait à Tanger, lors du départ des dernières dépêches, l'échauffourée de Muley-Mimoun, (c'est-à-dire l'engagement du 30 mai entre l'avant-garde des Marocains et les troupes du général Lamoricière), près de Lella-Maghnia. A Tanger comme à Fez, cette nouvelle produira une grande sensation, car les populations commerçantes de ces villes ont un immense intérêt à conserver leurs relations avec l'Europe.

A Fez, l'empereur proteste de son amitié pour la France, parce qu'il connaît les dispositions pacifiques de cette populeuse cité. Dans le Maroc, plus encore que dans l'Algérie, l'esprit des villes diffère de l'esprit des campagnes. Les citadins savent que leurs richesses sont convoitées par les tribus, et qu'ils seraient d'abord victimes de leur pillage si une invasion étrangère les forçait d'abandonner leurs villes, qu'ils ne pourraient défendre.

L'ancien premier ministre, Si-el-Bias, l'un des notables de Fez, élevé au pouvoir par cette population citadine, qui voyait en lui un protecteur, est en ce moment, selon les uns, emprisonné, selon d'autres, mis à mort par ordre de l'empereur. Son successeur, Si-el-Chimi, étranger à cette population urbaine, est un homme sage, modéré, mais trop absolument dévoué à la volonté de son maître pour lui donner des conseils utiles dans cette position délicate.

Ainsi, à Fez, la population détrônerait plutôt Abderrhaman que de s'engager dans une guerre contre la France. La guerre sainte n'y a pas été prêchée ; elle y aurait été mal accueillie.

A Tanger, la population redoute également la guerre, et son gouverneur, Bon-Sellem, a déjà fait à l'empereur de vives représentations sur les malheurs qu'il se préparait. A Tétouan, le kaid Mohammed-Achache, qui est un des conseillers les plus influents de l'empereur, ne veut pas non plus la guerre ; c'est un homme sage, enrichi par le commerce, et qui veut conserver sa fortune.

Le consul de Maroc à Gibraltar, Hadj-Addou-Guessous, commerçant, est aussi opposé à la guerre.

Enfin, les principaux officiers de l'empereur, ses conseillers les plus intimes, veulent la paix. Cependant la guerre sainte a été prêchée dans les campagnes, les hostilités sont commencées, et partout on se dispose à nous repousser, si nous demandons satisfaction de nos griefs et de l'hospitalité trop bienveillante accordée à Abd-el-Kader.

Voilà comment l'empereur s'est trouvé engagé dans cette fautive position, dont il entrevoit les difficultés sans pouvoir en sortir. Il est détesté de ses sujets ; les uns, les Berbères, sont en révolte ouverte contre lui ; les autres, pressurés, écrasés par les impôts et le monopole commercial, dont seuls ils supportent la charge, ne demandent qu'à changer de maître.

Muley-Abderrhaman est de plus travaillé, dans le sein même de sa famille, par des dissensions dont il lui est impossible de faire disparaître la cause. En 1822, il a empoisonné son oncle, Muley-Sliman, et s'est emparé du trône au détriment du fils de cet oncle. C'est un usurpateur.

Depuis longtemps d'ailleurs, il sait que l'influence d'Abd-el-Kader grandit dans le Maroc, et surtout auprès des Berbères révoltés, qui voient dans l'émir un Berbère, descendant des Beni-Hfren. Abd-el-Kader exploite habilement cette commune origine, ainsi que la conformité de principes professés dans la Zaouia Berbères et dans la guetna de ses aïeux, la guetna de l'Oued-el-Hemmam. Après des populations que le fise d'Abderrhaman écrase, les partisans d'Abd-el-Kader font valoir la liberté commerciale donnée par l'émir aux tribus algériennes que le traité de la Tafna avait mises sous son gouvernement. Enfin Abd-el-Kader, s'emparant avec adresse des discussions de la famille impériale, s'est fait reconnaître, avec un prince de cette famille pour s'emparer de la couronne du Rif.

L'empereur était dans cette situation délicate, quand, il y a six mois, Miloud-ben-Arrach (le même qui est venu à Paris) et el Berkani (l'ex-khalifa de Titteri) arrivèrent à Maroc, où résidait Abderrhaman. C'était vers l'époque où l'émir, après la mort du khalifa Embarek, quittait définitivement le territoire algérien. Ils venaient demander officiellement à l'empereur le titre de khalifa pour l'émir, avec le gouvernement suprême de la province du Rif.

L'empereur hésitait. A peu près à la même époque, le gouverneur de Gibraltar vint à Tanger. Quelle était sa mission ? On le saura un jour. Ce qu'on peut assurer, c'est que, aussitôt, des armes, des munitions de guerre, arrivèrent en abondance, et l'émir, nommé khalifa, comme il l'avait désiré, recevait des renforts sur nos frontières.

Cependant, les amis de l'empereur lui signalèrent les dangers de cette fautive position vis-à-vis de la France ; et ce fut, dit-on, d'après ces sages observations, qu'El-Guenaoui, homme capable et calme, dévoué aux intérêts de son maître, et disposé à la paix plutôt qu'à la guerre, fut envoyé au camp de l'émir pour commander les troupes marocaines.

A son arrivée, les deux camps furent divisés ; et sans doute El-Guenaoui aurait arrangé tout différend entre le Maroc et la France, si El-Mimoun, qui commandait de nouveaux renforts, n'était pas arrivé.

El-Mimoun, fils de Muley-Sliman et d'une négresse, est aussi nègre que son père ; c'est un homme inculte et grossier, fanatique et ignorant. Il voulut, en qualité de prince du sang, décliner l'autorité supérieure d'El-Guenaoui ; Abd-el-Kader sut enflammer son orgueil imbécile, et l'insensé se précipita follement sur nos baïonnettes.

El-Guenaoui, prévoyant un désastre, suivit ce prince, mais, après l'affaire, il protesta au nom de son maître. En ce moment, Abd-el-Kader est lié avec El-Mimoun contre El-Guenaoui, et les Berbères sont avec eux.

Que va faire l'empereur ? A vouer son impuissance, et peut-être réclamer lui-même notre secours contre ses propres sujets si l'Angleterre n'appuie pas l'émir.

La supériorité du Paris, n'Alger, pour entretenir les viscosités sans odeur et sans couleur, s'explique par 25 ans de vogue, en France et à l'étranger. — Se méfier des contrefaçons.

## ADONDOISA

### POMMADE DU BARON DUPUYTREN.

Chirurgien-en-chef de l'Hôtel-Dieu à Paris, Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris. Cet agréable cosmétique, par son action fortifiante sur le cuir chevelu, a réité promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient l'altération de la couleur jusqu'à l'âge plus avancé. Le pot : 2 fr. 50 c. se défier des contrefaçons et exiger que les pots soient revêtus du cachet et de la griffe Mallard. Dépôt chez M. Coiffeur à La Haye.

## AVIS.

Un jeune homme de 17 ans, parfaitement au courant de tout ce que dans les attributions d'un piqueur, pansement et entretien de chevaux, glais, etc., désire trouver une place où il s'agirait de soigner 2 ou 3 chevaux.

Il offre de rester le premier mois gratuitement, afin que son maître puisse convaincre suffisamment de sa capacité. S'adresser chez M. Dingemans, ci-devant adjudant du régiment de cavalerie légère, Zieten, n° 256, à La Haye.

## CLOTURE DANS DEUX JOURS EXPOSITION PUBLIQUE

### L'AUTEL D'OR

de Saint Henri, Empereur d'Allemagne, DONNÉ PAR CE VAILLANT PRINCE DANS L'AN 1019, A LA CATHÉDRALE DE BASLE.

Il a plu à S. Majesté d'ouvrir la souscription par laquelle le propriétaire actuel soumet aux Têtes Couronnées, Princes-Souverains de l'Europe, cléricaux et séculiers, et à tous les Seigneurs de la Chrétienté, un plan par lequel un joyau du onzième siècle, doit être restitué au culte ou au domaine des Bénédictins.

L'exposition a lieu chez M. Hendrikse, Nieuwen IJzer, Prix d'entrée : Jusqu'à 4 heures de relevée à fl. 0.30 et depuis jusqu'à sept heures de relevée à fl. 0.40.

## ETABLISSEMENT DES BAINS DE MER

### A. E. MAAS, à Schéveningue

La saison des Bains s'est ouverte. — Prix d'un Bain de Mer : 30 centes, abonnement, 25 centes. On peut prendre, dans l'Établissement, des Bains chauds à toute heure, jour et nuit.

## Cours des Fonds Français.

Bourse d'Amsterdam du 24 Juin.

	Int.	22 juil.	OUVERT	FERMÉ
Dette active . . . . .	2 1/2	61 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito . . . . .	3	75 1/2	75 1/2	75 1/2
Dito dito . . . . .	5	100	100	100
Dito des Indes . . . . .	5	100	100	100
Dito dito . . . . .	4	95	95	95
Pays-Bas . . . . .				
Syndicat . . . . .	4 1/2	99 1/2	99 1/2	99 1/2
Dito . . . . .	3 1/2	87 1/2	87 1/2	87 1/2
Société de Commerce . . . . .	4 1/2	141	141	141
Chemin de fer du Rhin . . . . .	4 1/2	104	104	104
Dito de Harlem . . . . .		104	104	104
Dito de Rotterdam . . . . .		104	104	104
Act. du lac de Harlem . . . . .	5	108 1/2	108 1/2	108 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165 . . . . .		107 1/2	107 1/2	107 1/2
Dito dito 1828 & 18295 . . . . .		106 1/2	106 1/2	106 1/2
Inscriptions au Grand Livre . . . . .	6	71 1/2	71 1/2	71 1/2
Certificats au dito . . . . .	6	—	—	—
Russie . . . . .				
Ditescriptions 1831 & 1833 . . . . .	5	98 1/2	98 1/2	98 1/2
Emprunt de 1840 . . . . .	4	90 1/2	90 1/2	90 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp. . . . .	4	90 1/2	90 1/2	90 1/2
Passive . . . . .	5	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Dette différée à Paris . . . . .		6 1/2	6 1/2	6 1/2
Espagne . . . . .				
Deffered . . . . .				
Ardois . . . . .	5	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Obligations Goll. & Comp. . . . .	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Autriche . . . . .				
Dito métalliques . . . . .	5	110	110	110
Dito dito . . . . .	2 1/2	—	—	—
France . . . . .				
Pologne . . . . .				
Actions 1836 . . . . .	7	—	—	—
Brésil . . . . .				
Emprunt à Londres 1839 . . . . .	7	78 1/2	78 1/2	78 1/2
Id. id. 1843 . . . . .		81 1/2	81 1/2	81 1/2
Portugal . . . . .				
Obligations à Londres . . . . .	2 1/2	46 1/2	46 1/2	46 1/2

Bien que les affaires aient été très-animées en intégrales, leur cours n'a pas éprouvé que très-peu de variation. Les autres fonds hollandais sont également maintenus à leurs derniers cours.

Il s'est manifesté une grande activité dans les achats de la Société de Commerce et de nombreux achats se sont réalisés dans les fonds, ce qui a entraîné notablement leur cote.

Le cours de l'argent prêté en garantie a été fixé aujourd'hui par la Bourse à 3 p. c. Il y a eu peu d'affaires en fonds étrangers.

Cours de l'arg. : prêt à garantie 3 p. c. ; prol. 3 1/2 p. c. ; escompte 2 1/2 p. c. ; Derniers prix : à 5 heures : 2 1/2 p. c. ; 61 1/2 ; Holl. 5 p. c. ; 100 ; Société de Commerce 143 1/2 ; Ardois 21 1/2.

### Bourse d'Anvers du 24 Juin.

Métalliques, 5 p. c. — Naples, 5 p. c. — Ardois, 5 p. c. 21 1/2 ; Dette différée ancien, — Passive, 5 p. c. — Lots de Rome, — après la Bourse (2 1/2 heures). Ardois, 21 1/2 A. — Coupons, —

### Bourse de Londres du 23 Juin.

3 p. c. Cons. 98 1/2 ; — 2 1/2 p. c. Holl. 61 1/2 ; 62 ; — 5 p. c. — 5 p. c. 100 1/2 ; — Emp. — Esp. 5 p. c. 25 1/2 ; — Id. 3 p. c. — Part. 5 p. c. 47 1/2 ; — Id. 5 p. c. — Russes, 118 1/2.

### Bourse de Vienne du 18 Juin.

Métalliques, 5 p. c. 110 1/2 ; — Dito, 4 p. c. 100 1/2 ; — Dito, 3 p. c. 78 1/2 ; — de 1834, — ; Actions de la Banque 1831.

## LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage

Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schroeder et Comp. Bourssteeg ; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN Smeets.